



USAID | **BENIN**
FROM THE AMERICAN PEOPLE

REPUBLIQUE DU BENIN



**AUTORITE NATIONALE DE LUTTE
CONTRE LA CORRUPTION**

**RAPPORT GENERAL DE L'ATELIER DE REFLEXION AUTOUR DES EVALUATIONS
TRIMESTRIELLES SUR LES PROCEDURES JUDICIAIRES RELATIVES AUX AFFAIRES
DE CRIMINALITE TRANSNATIONALE ORGANISEE ET DE CORRUPTION**

Avril 2016

INTRODUCTION GENERALE

Le jeudi 28 avril 2016 au Palais des Congrès de Cotonou, l'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption (ANLC), a organisé un atelier de réflexion autour des évaluations trimestrielles sur les procédures judiciaires relatives aux affaires de Criminalité Transnationale Organisée (CTO) et de Corruption. L'atelier a réuni une quarantaine de participants en l'occurrence des responsables des tribunaux, des responsables des structures de la police et de la gendarmerie, des acteurs de la société civile, des autorités des ministères en charge de la justice et de l'intérieur, des membres des équipes de réalisation des évaluations trimestrielles, des représentants de l'USAID-Bénin, des membres et personnel de l'ANLC.

L'objectif de cet atelier consiste à procéder à une évaluation à mi-parcours des enquêtes trimestrielles réalisées dans le cadre du projet AYIFA sur les procédures judiciaires relatives aux affaires de CTO et de corruption.

Plus spécifiquement, les participants à cet atelier ont été invités à :

- apprécier au regard des objectifs poursuivis les résultats des cinq (5) évaluations trimestrielles déjà réalisées ;
- relever les faiblesses dans la mise en œuvre de l'activité ;
- proposer des axes d'amélioration du contenu des rapports d'évaluation ;
- mener une réflexion globale sur l'efficacité de la lutte contre la CTO en lien avec la corruption au Bénin.

Le présent rapport qui se veut une synthèse des travaux de l'atelier, s'articule autour de cinq (05) principaux points :

- cérémonie d'ouverture;
- contenu des communications;
- synthèse des débats ;
- synthèse des travaux de groupe ;
- cérémonie de clôture.

I- CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture des travaux a démarré à 09h 25 mn et a connu l'intervention de trois personnalités.

Le premier intervenant en la personne de Monsieur OGOUBIYI Guy, Président de l'ANLC, a rappelé, dans son mot de bienvenu, le contexte de l'atelier dont la pertinence se justifie par la nécessité pour l'ANLC de recueillir les critiques pour mieux réaliser les évaluations trimestrielles à venir. C'est pourquoi il a invité les participants à ne ménager aucun effort pour faire savoir à l'ANLC, ce qui est bon et surtout ce qui ne l'est pas dans la réalisation de l'activité, pour une lutte efficace contre la Corruption et la CTO.

Cette intervention a été suivie de celle du Directeur de l'USAID-Bénin. Dans son allocution, monsieur RICHTER Jonathan a rappelé l'impérieuse nécessité, au regard de l'actualité, de mener une réflexion globale sur la problématique de la CTO pour mieux appréhender ses manifestations mais surtout évaluer les dispositifs institutionnels et juridiques mis en place pour contrer le phénomène. A cet égard, il s'est réjoui de la qualité des experts identifiés et des participants invités à cet atelier.

L'ouverture proprement dite des travaux a été assurée par l'Inspecteur Général de Brigade Sessi Louis Philippe HOUNDEGNON, Directeur de Cabinet représentant le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique empêché. Dans son allocution, il a souhaité que les réflexions menées au cours de l'atelier contribuent à l'amélioration des rapports issus des enquêtes trimestrielles relatives aux CTO en lien avec la corruption, afin de permettre aux pouvoirs publics d'engager des actions pertinentes exigées par les circonstances. Il a par ailleurs assuré l'ANLC de la disponibilité des forces de sécurité notamment la police nationale à l'accompagner dans la réalisation des évaluations trimestrielles restantes.

II- CONTENU DES PRESENTATIONS

Après la cérémonie d'ouverture, les travaux ont démarré par la communication introductive présentée par Dr David HOUINSA, Sociologue du Développement enseignant-chercheur. Il a présenté le contexte, les objectifs, la démarche méthodologique et les résultats des cinq (05) évaluations trimestrielles réalisées.

L'intervention du Dr David HOUINSA a été suivie des contributions d'un pool constitué de personnes ressources responsables des structures enquêtées à savoir :

- le Capitaine BONI GOMINA Yaya, Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Cotonou
- le Commissaire Principal de Police Koto Yérima YAROU BAGUIDI, Directeur Départemental de la Police de l'ATACORA et de la DONGA
- monsieur ATAYI A. Christian, Magistrat, Procureur de la République près le tribunal de première instance de deuxième classe d'Allada.

La dernière communication a été faite par le Professeur Hygin KAKAI, Sociologue, Agrégé de Science Politique, Directeur du Centre d'Etudes Sociologiques et de Science politique (CESPo) à l'Université d'Abomey-Calavi. Elle a porté sur le thème : « Regard critique et propositions de pistes d'amélioration des enquêtes trimestrielles sur les procédures judiciaires relatives aux affaires de CTO et de corruption ». Par cette communication, le professeur Hygin KAKAI a apprécié les différents éléments abordés par la communication de monsieur HOUINSA David, tout en mettant l'accent sur les faiblesses du dispositif de collecte des données.

Il a estimé qu'une analyse jurisprudentielle paraît nécessaire pour mieux cerner l'existence des Crimes Transnationaux Organisés en lien avec la Corruption et les infractions connexes, leur portée juridique et les différences de niveau dans le traitement judiciaire d'une juridiction à une autre.

Il a, en outre suggéré que :

- les évaluations trimestrielles s'intéressent au cas des récidivistes, aux types d'infractions et aux décisions de justice rendues à leur égard ;
- l'équipe de travail élabore, au-delà des données statistiques multiples, des indicateurs ou indices composites ;
- l'équipe de recherche combine les outils de collecte de données quantitatives (questionnaire) et de données qualitatives (guide d'entretien) ;
- l'ANLC fasse une analyse du contenu des données collectées avec les guides d'entretien.

III- SYNTHÈSE DES DÉBATS

Au cours des échanges qui ont suivi les communications, les participants ont soulevé plusieurs préoccupations dont la prise en compte pourrait contribuer à l'amélioration du processus de collecte des données et de leur traitement. Entre autres, on note :

- l'organisation par l'ANLC d'une séance avec les différentes parties prenantes afin de faciliter la collecte des données ;
- la mise à la disposition des tribunaux de première instance, des registres spéciaux pour l'enregistrement des cas de CTO ;
- le renforcement de capacité des officiers de police judiciaire sur les concepts relatifs à la CTO, la corruption et autres infractions connexes ;
- l'insertion dans les questions, des rubriques pour renseigner les nationalités des personnes impliquées dans les différents cas de CTO ;
- l'adaptation de la législation nationale sur le terrorisme et la piraterie maritime ;
- la création d'unités mixtes de coopération judiciaire entre le Bénin et le Nigéria ;
- la mise à la disposition des différentes structures concourant à la détection et à la répression des CTO des moyens nécessaires.

IV- SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE GROUPES

Au total, trois (03) groupes de travail ont été constitués. Au terme de leurs travaux, des propositions d'amélioration du contenu des différents questionnaires servant à la collecte d'informations, des pistes et approches de solutions pour juguler la CTO et la corruption ont été faites.

1^{er} groupe : Statuant sur la reformulation du questionnaire Police-Gendarmerie, ce groupe a non seulement fait des observations de forme mais aussi proposé d'y introduire une question qui amènera l'enquêté (OPJ) à indiquer les références des différentes procédures ayant abouti à la saisine du procureur.

2^{ème} groupe : Ayant travaillé sur le questionnaire Justice, ce groupe a relevé une difficulté de remplissage due entre autres à la clarification des concepts utilisés et a indiqué que l'usage d'un jargon spécifique en la matière doit prévaloir.

Il a été recommandé que dans le cadre de la corruption et autres infractions connexes, de ne faire mention que des infractions contenues dans la loi 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin.

Les propositions ont été faites pour les reformulations suivantes :

- enlever l'infraction "fraude dans les examens et concours" de la liste des formes de CTO ;
- préciser pour les cas de recel, qu'ils doivent être liés soit au CTO, soit à la corruption et autres infractions connexes (CIC) ;
- définir ce qu'il faut entendre par "dossier clôturé" ;
- compléter la liste des sanctions par le classement sans suite et la relaxe ;
- éclater le nombre de dossiers à l'audience en dossiers renvoyés et dossier mis en délibéré car les dossiers en délibéré sont toujours à l'audience ;
- clarifier le concept "causes structurelles" au niveau des questions qualitatives.

3^{ème} groupe : En vue de lever les obstacles et défis dans les procédures judiciaires relatives aux affaires de corruption et CTO, les propositions ci-après ont été faites :

- doter les structures de la police et de la gendarmerie ainsi que les services judiciaires des moyens matériels, financiers et humains nécessaires ;
- renforcer la capacité des OPJ dans le cadre du projet WACSI ;
- renforcer la coopération policière et l'entraide judiciaire ;
- actualiser les textes existants et légiférer sur les infractions nouvelles (terrorisme, piraterie, cybercriminalité, etc...) ;
- respecter la séparation des pouvoirs ;
- renforcer les échanges de renseignement et de circulation des informations entre les services répressifs (police et gendarmerie) ;
- résoudre le problème de la double hiérarchie des OPJ.

Prenant la parole, après les différents comptes rendus faits par les rapporteurs des groupes de travail, le Ministre de la Justice et de la Législation, a reconnu que les OPJ manquent du minimum pour faire leur travail. Pour lui, "La justice pénale est en voie de privatisation, une privatisation renforcée" du fait que le plaignant est obligé de donner aux agents les moyens nécessaires pour la mise en œuvre des procédures. Cet état de choses alimente la corruption. Il y a lieu aujourd'hui d'utiliser rationnellement les moyens de l'Etat et de donner aux institutions judiciaires le nécessaire pour travailler.

V- CEREMONIE DE CLOTURE

Trois (3) allocutions ont meublé la cérémonie. Il s'agit des allocutions du Président de l'ANLC, de la représentante du Directeur de l'USAID-Bénin et du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation.

Dans son intervention, le Président de l'ANLC a remercié le Ministre de la Justice et de la Législation pour sa présence qui témoigne de l'attention particulière qu'il accorde à l'ANLC et de son engagement à la réduction significative de la CTO et de la corruption. Le Président Guy OGOUBIYI a fait aussi remarquer que le Ministre a été en son temps l'un des premiers à former les membres de l'ANLC sur la Criminalité Transnationale Organisée. Il a rappelé les objectifs de l'atelier et a souligné que sans une justice qui fonctionne bien, il ne peut y avoir de lutte efficace contre la corruption et la CTO. Il se dit heureux de ce que le Président de la République ait dit qu'il fera de la lutte contre la corruption son cheval de bataille et qu'il s'y est bien préparé. Il espère que la mise en œuvre effective de cet engagement permettra de réduire sensiblement la corruption.

Madame HOUENASSOU Elvire qui a pris la parole au nom du Directeur de l'USAID-Bénin, a présenté aux participants les excuses de ce dernier qui malgré sa volonté, n'a pu se libérer pour honorer de sa présence la cérémonie de clôture de l'atelier. Pour elle, le Directeur de l'USAID restera attentif à la mise en œuvre des conclusions de l'atelier. Elle a remercié tous les participants qui durant toute une journée ont réfléchi pour l'amélioration de la réalisation des évaluations trimestrielles. Après avoir remercié

le Garde des Sceaux pour sa présence elle a réitéré au nom du Directeur, l'engagement de l'USAID-Bénin à accompagner l'ANLC afin de changer la culture de l'impunité, la culture de la corruption, toute chose qui constitue un frein au développement du Bénin.

Dans son allocution de clôture, Maître Joseph DJOGBENOU, Garde des sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation a renouvelé ses excuses aux participants du fait de n'avoir pas pu être présent à l'ouverture de l'atelier.

Il a adressé sa gratitude à l'ANLC et à l'USAID-Bénin pour cette activité qui permet de renforcer les capacités des acteurs de lutte contre la CTO et la corruption.

Le Ministre a fait observer que de par sa position, il a connaissance des comptes rendus que lui font les différents procureurs de la République en l'occurrence celui de Cotonou, sur les initiatives et les diligences qu'accomplit l'ANLC aux fins de saisir les tribunaux.

Il a pris l'engagement de ne pas entraver le processus devant conduire à l'examen des cas portés devant les tribunaux et encourage les procureurs de la République à accomplir leur part de responsabilité.

Pour lui, deux mots doivent retenir l'attention des uns et des autres pour l'atelier : renforcement et coopération.

Il promet d'œuvrer pour le renforcement de la capacité d'investigation des différents acteurs sur le terrain, le renforcement en matière de ressources matérielles, humaines toute chose faisant défaut dans le secteur de la justice qui doit être présent partout.

Il met aussi l'accent d'une part sur la coopération interne entre les différentes forces (police, gendarmerie, structures d'information, de renseignement, OPJ et magistrats) et d'autres part de la coopération à l'externe (au niveau communautaire). Les réformes à venir permettront de donner un contenu à la coopération. Pour finir, le Ministre a assuré les participants de l'accompagnement de l'exécutif avec ses moyens certes limités mais qui seront utilisés dans un esprit de responsabilité.

Sur ces mots, il déclare clos les travaux de l'atelier tout en espérant que les prochains rapports des évaluations trimestrielles sur les procédures judiciaires relatives

aux affaires de Criminalité Transnationale Organisée et de corruption permettront de constater des évolutions encore plus heureuses.

CONCLUSION

L'objectif poursuivi par l'ANLC en organisant cet atelier de réflexion est globalement atteint compte tenu de la qualité des échanges. La prise en compte des conclusions issues des travaux contribuera certainement à l'amélioration des prochains rapports d'évaluations trimestrielles.

Fait à Cotonou le 29 avril 2016